



<b>CLIENTÈLE ET OBJECTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Programme d'adaptation de domicile (PAD) s'adresse aux personnes handicapées ayant une déficience permanente.</li> <li>Les personnes handicapées doivent être de citoyenneté canadienne ou être résidents ou résidentes permanents(es).</li> <li>Ce programme a pour objectif de permettre à la personne handicapée d'entrer et de sortir de son domicile, d'accéder aux pièces essentielles et de réaliser ses activités de la vie quotidienne, et ce, de façon sécuritaire.</li> <li>Ce programme soutient la réalisation de travaux d'adaptation. Il ne subventionne pas les travaux de rénovation.</li> </ul>
<b>AIDE FINANCIÈRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'aide financière est versée au propriétaire du domicile. Le montant dépend de plusieurs critères, dont l'option choisie (voir page 2), le revenu du ménage de la personne handicapée et la nécessité ou non d'installer des équipements spécialisés.</li> <li>Si la personne handicapée est locataire, son propriétaire doit consentir à ce qu'elle s'inscrive au programme.</li> <li>Dans la plupart des cas, la subvention ne couvre pas le coût total des travaux et le propriétaire doit déboursier la différence.</li> </ul>
<b>DÉLAI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le traitement d'une demande se fait en plusieurs étapes et peut s'échelonner sur plusieurs mois.</li> </ul>
<b>DÉMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION D'UN DOMICILE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si la personne handicapée songe à déménager, elle devrait choisir un domicile accessible. De plus, il vaut mieux qu'elle attende d'avoir emménagé dans son nouveau domicile avant de s'inscrire au programme.</li> <li>Dans le cas de la construction d'un domicile, les travaux admissibles au PAD sont limités. Le propriétaire doit envisager la construction du bâtiment avec le souci d'en assurer l'accessibilité. Pour ce faire, consulter le document <i>Un logis bien pensé, j'y vis, j'y reste!</i>, disponible sur le site Web de la Société d'habitation du Québec (SHQ) : <a href="http://www.habitation.gouv.qc.ca">www.habitation.gouv.qc.ca</a>.</li> </ul>
<b>CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES TRAVAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux doivent être de nature permanente et leur exécution doit constituer une solution simple, fonctionnelle et à moindre coût.</li> <li>Ils doivent être exécutés par un entrepreneur titulaire de la licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), détenteur de numéros de TPS et de TVQ et qui ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). De plus, les matériaux doivent être fournis par l'entrepreneur.</li> </ul>

<b>EXEMPLES DE TRAVAUX NON ADMISSIBLES</b>	<b>EXEMPLES D'ÉQUIPEMENTS NON ADMISSIBLES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification d'un garage (agrandissement, élargissement de la porte);</li> <li>Remplacement d'équipements ou reprise de travaux d'adaptation de domicile à la suite d'un feu, d'un vol ou de tout autre sinistre;</li> <li>Travaux de rénovation;</li> <li>Travaux destinés à rendre accessibles ou sécuritaires des éléments non admissibles, tels un foyer ou une piscine;</li> <li>Travaux destinés à rendre accessibles un bureau à domicile, une salle de jeu, une salle de cinéma maison ou une salle de stimulation ou d'exercice;</li> <li>Travaux destinés à rendre conformes des installations qui ne répondent pas aux exigences des codes de construction et de sécurité en vigueur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abris temporaires ou autres abris amovibles;</li> <li>Appareils thérapeutiques ou appareils utilisés pour un traitement médical;</li> <li>Bain thérapeutique ou à remous;</li> <li>Bain avec porte;</li> <li>Barre plafond-plancher;</li> <li>Bidet et siège-bidet;</li> <li>Climatiseur, humidificateur, filtre à air ou échangeur d'air;</li> <li>Équipements amovibles ou mobiles suivants : siège de toilette surélevé amovible, banc de transfert, chaise ou banc de douche, chaise d'aisance, tapis antidérapant pour le bain, poignée de bain amovible;</li> <li>Siège élévateur de bain;</li> <li>Lève-personne sur structure autoportante ou mobile;</li> <li>Mobilier intégré (par exemple, une commode ou un lit escamotable);</li> <li>Système de contrôle de l'environnement (pour le téléviseur, la porte, la radio, la lumière, etc.);</li> <li>Table adaptée pour le travail, l'ordinateur, les repas (fixe ou mobile).</li> </ul>

**Note** : La SHQ se réserve le droit d'apporter des changements à cette liste.  
L'information présentée dans cette page n'est pas exhaustive.



## OPTIONS OFFERTES

Trois options s'offrent à la personne handicapée qui s'inscrit au programme :

- Accompagnement professionnel
- Besoins et travaux autodéterminés
- Aide financière rétroactive

Chacune de ces options est décrite dans le tableau suivant :

	Accompagnement professionnel	Besoins et travaux autodéterminés	Aide financière rétroactive
	Accompagnement par un ergothérapeute et un inspecteur accrédité	Sans accompagnement	Pour des travaux réalisés dans les 12 mois précédant l'inscription
<b>Évaluation des besoins en adaptation</b>	Ergothérapeute	Non incluse	Non incluse
<b>Réalisation des plans et devis</b>	Inspecteur accrédité par la SHQ	Non incluse	Non incluse
<b>Aide maximale</b>	16 000 \$ ou plus selon, entre autres, le revenu du ménage et la nécessité d'installer des équipements spécialisés	8 000 \$	4 000 \$
<b>Nature des travaux</b>	1. Entrée et sortie du domicile 2. Circulation pour se rendre aux pièces essentielles et circulation à l'intérieur de ces pièces 3. Salle de Bain 4. Cuisine 5. Chambre à coucher	1. Entrée et sortie du domicile 2. Circulation pour se rendre aux pièces essentielles <sup>1</sup> 3. Salle de bain	1. Entrée et sortie du domicile 2. Circulation pour se rendre aux pièces essentielles <sup>1</sup> 3. Salle de bain
<b>Équipements spécialisés admissibles<sup>2</sup></b>	Tous	Rampe d'accès seulement	Rampe d'accès seulement

<sup>1</sup> Chambre, salle de bain, cuisine, salle à manger et salon.

<sup>2</sup> Les équipements spécialisés admissibles au PAD sont les rampes d'accès, les plates-formes élévatrices, les lève-personnes sur rail, les ouvre-portes électriques et les fauteuils élévateurs d'escaliers.